

Bientôt se dérouleront les opérations de mobilité intra-départementale (courant avril). **Toutes les informations importantes (calendriers, accès à l'application...) seront communiquées dans un guide spécial mouvement intra, publié avant l'ouverture de la campagne.**

Les services de la DPEP1 se mobilisent et vous partagent quelques conseils.

Rappels

Je suis participant obligatoire si :

- ** j'ai une affectation à titre provisoire
- ** je réintègre mes fonctions, après une disponibilité, un détachement, un congé parental au terme duquel j'ai perdu mon affectation
- ** je fais l'objet d'une mesure de carte scolaire
- ** j'intègre le département par la voie du mouvement interdépartemental
- ** je suis futur(e) stagiaire CAPPEI, retenu(e) pour réaliser le stage en 2024-2025

Je peux participer au mouvement, non obligatoire, si :

- ** je souhaite changer d'affectation

L'application MVT1D est évolutive tout au long de la campagne. Selon les informations dont nous disposerons au fil de l'eau, des mises à jour peuvent avoir lieu (postes vacants, ajouts ou suppressions, etc...).

**TOUT LES POSTES SONT SUSCEPTIBLES D'ÊTRE VACANTS.
NE PAS SE LIMITER AUX SEULS POSTES DECLARES VACANTS.**

!! quelques conseils !!

✓ Je vérifie mon dossier administratif

Si ma situation familiale personnelle a changé, **je vérifie dans mon dossier agent (I-prof)** la mise à jour de ces informations. Si ce n'est pas le cas, je contacte mon gestionnaire avant le mouvement. En effet, dans le cadre du mouvement, certains points au barème sont automatiquement liés aux données présentes dans mon dossier agent (par ex. Titres et qualifications, BOE, enfant, etc...)

✓ Je m'assure de formuler mes demandes en tenant compte du calendrier du mouvement

Disponibilité, détachement, réintégration...ces démarches font l'objet de publication de notes et circulaires. **Je me tiens informé(e) en consultant régulièrement les pages dédiées au 1^{er} degré sur le site internet du rectorat.**

✓ Je réfléchis en amont sur les secteurs ou types de postes

Certains postes ou certaines fonctions nécessitent la détention de titres ou de qualifications spécifiques. Si ces postes m'intéressent, je me renseigne auprès de la DPEP1 avant de saisir mes vœux.

✓ Focus stagiaires 2023/2024 susceptible d'être titularisés à la rentrée scolaire

Je peux questionner la DPEP1 sur la manière de saisir mes vœux afin d'avoir des chances d'obtenir un poste définitif sur le secteur ou la fonction que je souhaite. Pour rappel, en cas de barème insuffisant ou de dossier signalé comme « incomplet » dans l'application, je peux arriver sur un poste hors vœux.

Calendrier :

Il sera diffusé avant l'ouverture de la campagne, dans la circulaire et le guide du mouvement. La date prévisionnelle d'ouverture du serveur est fixée au 10 avril 2024

La phase de saisie des vœux se tient sur 15 jours.

N'attendez pas la dernière minute !

Contacts :

Adresse mail unique à utiliser pour tous les échanges :
mouvement1d@ac-reunion.fr

Votre interlocuteur privilégié est la DPEP1 :
Mme Cécile BANAIX : 0262 48 10 01